

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 11 avril à 19h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain CASTAN, Maire.

Présents : Mmes ALAZET, BENITEZ, BERTHOMIEU, COSSIA, DAVID, ESTRADE, GRANADOS, MARMINIA, PUISSANT, TORTES.

MM BOYER, BRETON, CASTAN, CORNUCHE, GAUDENZI, GAUDY, LEFROU, PALAZY, SOSTE.

Excusés : Mmes BERNA, COLLYN, MM. GAIRAUD, SANCHO.

Absents : Mmes AZOULAY, DILLY, MM CAYLA, RIPOLL.

Procurations : De Mme COLLYN à Mme COSSIA.

1) Désignation d'un(e) secrétaire de séance

2) Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 mars 2024

3) Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

4) Budget M57 – 2024 : Compte administratif et compte de gestion 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Patrick GAUDENZI, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. Alain CASTAN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

A l'unanimité par 19 voix pour (M. Le Maire ne prenant pas part au vote et étant sorti),

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif modifié suite aux réunions avec la Trésorerie et la note envoyée. A savoir :

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Prévisions au budget primitif 2023 :	3 824 000,00 €
Prévisions totales après décisions modificatives :	3 824 000,00 €
Réalisations :	3 443 075,23 €

Recettes

Prévisions au budget primitif 2023 :	3 824 000,00 €
Prévisions totales après décisions modificatives :	3 824 000,00 €
Réalisations :	4 363 969,44 €

Résultat

Excédent de clôture :	920 894,21 €
-----------------------	--------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Prévisions au budget primitif 2023 :	2 440 000,00 €
Prévisions totales après décisions modificatives :	2 440 000,00 €
Réalisations :	823 146,80 €

Recettes

Prévisions au budget primitif 2023 :	2 440 000,00 €
Prévisions totales après décisions modificatives :	2 440 000,00 €
Réalisations :	2 428 656,23 €

Résultat

Excédent de clôture :	1 605 509,43 €
-----------------------	----------------

La totalité des modifications effectuées, le CA peut se résumer ainsi :

Résultats budgétaires de l'exercice

- COMMUNE DE MONTADY -

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RESSOURCES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 440 000,00	3 824 000,00	6 264 000,00
Recettes de recette émis (b)	1 346 316,98	4 364 136,24	5 710 453,22
Recettes de titres (c)		166,80	166,80
Recettes nettes (d = b - c)	1 346 316,98	4 363 969,44	5 710 286,42
DEPENSES			
Prévisions budgétaires totales (e)	2 440 000,00	3 822 992,00	6 262 992,00
Recettes émis (f)	823 146,80	3 443 845,43	4 266 992,23
Recettes de mandats (g)		770,20	770,20
Recettes nettes (h = f - g)	823 146,80	3 443 075,23	4 266 222,03
RESULTAT DE L'EXERCICE			
1) Excédent	523 170,18	920 894,21	1 444 064,39
2) Déficit			

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations : Mmes ALAZET, BENITEZ, BERTHOMIEU, COLLYN, COSSIA, DAVID, ESTRADE, GRANADOS, MARMINIA, TORTES, PUISSANT.

MM BOYER, BRETON, CORNUCHE, GAUDENZI, GAUDY, LEFROU, PALAZY, SOSTE

5) Affectation résultat d'exploitation 2023. Budget principal M 57

Le Conseil,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

Vu le compte administratif de l'exercice 2023 qui présente un excédent d'exploitation de 928 894,21 €

A l'unanimité par 20 voix pour,

Décide d'affecter le résultat d'exploitation ainsi :

AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021	
POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur).....	954 123,86 €
Plus values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement.....	
RESULTAT DE L'EXERCICE:	
EXCEDENT.....	920 894,21 €
DEFICIT	
A) EXCEDENT AU 31/12/2023.....	920 894,21 €
Affectation obligatoire:	
* Apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* Aux réserves réglementées (plus values nettes de cessions d'immobilisations)
* À l'exécution du virement à la section d'investissement.....	
Solde disponible affecté comme suit:	920 894,21 €
* Affectation complémentaire en réserves: compte 1068.....	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (si nécessaire par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour.....€).....	
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 2024)	
B) DEFICIT AU 31/12/2023	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 2024)	
Excédent disponible (voir A solde disponible)	
C) LE CAS ECHEANT: AFFECTATION DE L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	

6) Budget principal. Approbation du compte de gestion 2023.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

7) Taux d'imposition 2024

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire,

Vu l'état de notification des taux d'imposition 2024,

Considérant que le produit fiscal attendu pour l'année et inscrit au budget primitif ne nécessite pas d'augmentation des taux,

A l'unanimité, par 20 voix pour,

- Décide de fixer les taux à :

- Taxe d'habitation : 21,40 %

- Taxe foncière propriétés bâties : 47,36%

- Taxe foncière propriétés non bâties : 78,06%

- Charge Monsieur le Maire de faire généralement le nécessaire.

8) Approbation du Budget Principal M57 de 2024.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire,

Vu la présentation écrite et orale du Budget 2024 et des subventions aux associations,

A l'unanimité, par 20 voix pour,

- Adopte la proposition du Budget Primitif 2024 tel que présenté en annexe,

- Attribue les subventions telles qu'elles sont mentionnées dans l'annexe joint à cette délibération,

- Dit que le montant est affecté à l'article 65748 du budget de fonctionnement 2024,

9) Indemnités de fonction des élus.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,

A l'unanimité, par 22 voix pour, valide le tableau annexé à la présente délibération :

10) Finances : Provision pour risques et charges financiers

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité, par 20 voix pour,

- Donne son accord pour constituer pour 2024, sur le budget principal, une provision semi-budgétaire pour risques et charges financiers,

- Charge Monsieur Le Maire de faire généralement le nécessaire.

11) Foncier : Déclassement de la parcelle E-1023.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité par 20 voix pour,

- Donne son accord pour déclasser la parcelle, section E n°1023 du domaine public de la collectivité vers le domaine privée de la collectivité.

- Charge Monsieur Le Maire de faire généralement le nécessaire.

12) Ressources humaines - Contrats pour accroissement temporaire d'activité

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire,

A l'unanimité par 20 voix pour,

- Se prononce favorablement pour la création de ce contrat en ATA d'Adjoint d'Animation Principal de 1ère classe à 35h du 30 avril 2024 jusqu'au 31 mai 2024,

- Autorise Monsieur Le Maire à le signer,

- Charge Monsieur le Maire de faire généralement le nécessaire.

13) Installations classées pour la protection de l'environnement : Plateforme Logistique NEPTUNE Béziers.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité par 20 voix pour,

- Emet un avis favorable sur le dossier de demande d'enregistrement déposé pour la Plateforme Logistique NEPTUNE Béziers.